

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANITA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs : André BERNOS à Jean-Pierre TERUEL  
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET  
Patrick MAUNAS à Paule BERGES  
Pierre-Félix CAUHAPE à Daniel LACRAMPE  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY  
Christophe GUERY à Michel ADAM

Suppléants : Pierre MIQUEU-LAHORGUE suppléant de Claude LACOUR  
Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Michel LAUGA  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 04-171109-PER-

MODIFICATION, TRANSFORMATION ET CREATION DE POSTES



M. MIRANDE expose :

## 1 – Réorganisation du service intercommunal de collecte et traitement des déchets

### a) Evolutions liées à des propositions de promotions internes

Conformément à la réorganisation opérée au sein du service de gestion des ordures ménagères, un certain nombre de nouvelles missions (encadrement de leur équipe : prise de service des rippers, port des EPI, consignes de sécurité) vont être dorénavant dévolues aux chauffeurs des bennes à ordures ménagères.

C'est ainsi que 4 dossiers ont été proposés à la CAP « C » du mois de septembre afin de permettre aux agents concernés d'évoluer vers un poste d'agent de maîtrise.

Un avis favorable a été donné, aussi, il est proposé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, 4 postes d'agent de maîtrise et de supprimer 4 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2017.

### b) Remplacement d'agents ayant fait valoir leur droit à la retraite

Au sein du service, deux agents ont fait valoir leur droit à la retraite au cours de l'année 2017. Afin de procéder à leur remplacement, un appel à candidatures a été lancé et deux candidatures ont été retenues, et il vous est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 de modifier le tableau des effectifs de la sorte :

- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- créer deux postes d'adjoint technique à temps complet.

### c) Pérennisation statutaire d'un poste d'adjoint technique

Depuis le mois de décembre 2016, le service de collecte et de traitement des ordures ménagères fait appel à un agent recruté sur la base de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 lié à l'accroissement temporaire d'activité induit notamment par la fusion des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la reprise des collectes en porte à porte de la vallée d'Aspe.

Compte tenu de la confirmation du caractère permanent de ces besoins, il vous est proposé de pérenniser cet emploi par le biais d'une nomination statutaire au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **PROCEDE** à la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus qui se traduit par :

- **La suppression** de 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **La création de** 4 postes d'agent de maîtrise à temps complet et de 3 postes d'adjoint technique à temps complet.

## 2 – Modification de contrat au sein du service Communication

Conformément à l'organigramme de notre collectivité et à la fiche de poste de la Responsable de Communication, l'agent a entrepris une Validation des Acquis et de l'Expérience pour l'obtention d'une « Licence Professionnelle des chargés de communication des collectivités territoriales et des associations », obtenue au mois de juin 2017, pour asseoir son placement dans l'organigramme.

Toutefois, l'agent ne réunissant pas les conditions pour une transformation statutaire de son poste, il est proposé de le nommer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, sur un poste de catégorie A correspondant à son profil, ses compétences et ses responsabilités, sur la base du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux – échelon 6 (indice brut 667 - indice majoré 510) avec application du niveau 5 du régime indemnitaire de la collectivité. Il pourra ainsi bénéficier d'un contrat de 3 ans, renouvelable 1 fois, en application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Pour information, la rémunération de l'agent sera inchangée et les crédits correspondants figurent donc bien au Budget 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité  
:

- **APPROUVE** le présent rapport
- **TRANSFORME** un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017

### **3 – Pérennisation statutaire d'un emploi aux Services Techniques**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, un agent a intégré nos Services Techniques par le biais d'un CAE à temps complet, pris en charge à 80% du SMIC brut sur 20h, pour une durée maximum de 60 mois.

Cependant, suite aux restrictions imposées par la loi ces dernières semaines quant au recours aux emplois aidés, nous venons d'apprendre que son renouvellement n'était plus possible.

S'agissant d'un besoin permanent auprès des Services Techniques et compte-tenu des spécificités de l'agent et plus particulièrement dans les domaines de la plomberie et de la serrurerie, il est proposé de pérenniser cet emploi statutairement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, sur la base du cadre d'emploi des Adjoints Techniques avec des conditions de rémunérations qui resteront inchangées.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **CREE** un poste d'adjoint technique à temps complet

### **4 - Modification du temps de travail d'un agent d'entretien**

Sur le territoire de l'ancienne CCVA intervenait un adjoint technique pour effectuer des missions d'entretien et d'ouverture de locaux à raison de 25h30 hebdomadaires.

Depuis, nous avons été saisis par l'Office de Tourisme Intercommunautaire pour assurer des missions équivalentes auprès du Bureau d'Information Touristique d'Aspe et ce, à raison de 4 heures par semaine.

Il est entendu que cette mise à disposition de l'agent ferait l'objet d'une convention entre la CCHB et l'Office de Tourisme Communautaire qui prévoira le remboursement des frais correspondants.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **AUTORISE** l'augmentation du temps de travail de ce poste de 25h30 à 29h30 avec effet rétroactif au 3 juillet 2017.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE